Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Atelier à spectacle– Budget primitif 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-238

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Il a été exposé que,

Le budget primitif 2025 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- 2 010 209 € en section de fonctionnement ;
- 194 410 € en section d'investissement.

Cela représente **un total de 2 204 619 €**, qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	1 920 434	Réelles	1 997 709
Ordre	89 775	Ordre	12 500
TOTAL	**2 010 209**	**TOTAL**	**2 010 209**

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	181 910	Réelles	104 635
Ordre	12 500	Ordre	89 775
TOTAL	**194 410**	**TOTAL**	**194 410**

Les opérations d'ordre consistent en :
- l'amortissement des biens (89 775 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (12 500 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	883 097	990 839
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	772 662	859 109
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 005	64 856
66	CHARGES FINANCIERES	7 933	5 230
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	400
Total dépenses réelles		**1 726 197**	**1 920 434**
RECETTES REELLES			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0	22 125
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	149 500	152 084
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	433 591	434 500
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 213 400	1 389 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	-
Total recettes réelles		**1 796 491**	**1 997 709**

Durant l'année 2025, l'Atelier à spectacle (ATSP) reconduira le ***Festival de territoire*** et **poursuivra l'objectif de porter sa candidature au label de *Scène nationale*.**

L'Atelier à spectacle est fortement sollicité pour participer au rayonnement et à l'attractivité de l'Agglo du Pays de Dreux et répond volontiers aux projets de politique culturelle insufflés.
Le succès du Festival Champs libres et l'engouement suscité par celui-ci auprès des habitants et des élus confirme une tendance vers un festival ambitieux pour l'année 2025.
L'année 2025 marque une année anniversaire (40 ans de l'Atelier) qui s'appuie sur une programmation grand public et devrait se traduire, par une augmentation des recettes propres en billetterie et au bar.
L'ATSP se prépare à la labélisation Scène nationale impliquant un cahier des charges artistiques et de service public plus exigeant et la mise à niveau de son équipement.

L'activité artistique de l'Atelier à spectacle représente 700 000 €, comprenant l'achat de spectacles (programmation tout public, jeune public, festival jeune public), le soutien aux créations, les actions en direction des publics (notamment scolaires), ainsi que les frais annexes à la programmation (voyage, hébergement, restauration de équipes artistiques, transport des décors, locations techniques, droits d'auteur).

Pour l'année 2025, **une subvention d'équilibre de 1 354 000 euros** est inscrite. Cette enveloppe comporte deux parties :

- l'une correspond au financement de l'Atelier à spectacle pour 1 125 000 euros (en augmentation de 160 000 euros par rapport au BP 2024 pour tenir compte de l'inflation et maintenir le nombre de spectacles) ;
- l'autre au financement du *Festival de territoire* pour 229 000 euros (en augmentation de 44 000 euros par rapport au BP 2024 pour tenir compte de la réalité des charges mais identique au budget après budget supplémentaire 2024)

Les autres recettes proviennent de la DRAC (259 500 euros), de la Région (85 000 euros) et du Département (50 000 euros).

La recherche de financements publics supplémentaires figure par ailleurs parmi les priorités affichées par l'Atelier à spectacle.

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	**BUDGET PRIMITIF 2025**
DEPENSES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	60 440	62 290
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 654	119 620
Total dépenses réelles		**89 094**	**181 910**
RECETTES REELLES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	18 800	10 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	24 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	70 635
Total recettes réelles		**18 800**	**104 635**

Les **dépenses réelles d'investissement 2025** s'élèvent à 181 910 euros et se répartissent ainsi :
- remboursement du capital de la dette : 62 290 euros ;
- investissements réels d'un montant de 119 620 euros pour de petits investissements (achat de consoles lumineuses, de tapis de sols, de site internet et d'un véhicule).

Ces dépenses sont financées par des **recettes réelles d'investissement** de F.C.T.V.A (10 000 euros), par les amortissements, des subventions pour les achats de consoles lumières et de tapis de danse (24 000 euros), et par un emprunt d'équilibre (70 635 euros).

VU *le code général des collectivités territoriales ;*
VU *l'instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
VU la délibération *n°2024-197 du conseil communautaire du 25 novembre 2024 portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 du budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
VU *le rapport de synthèse et les annexes du budget,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe ;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**